

## PLAN DE PREVENTION PERMIS DE TRAVAIL



- Application du décret 92158 du 20 février 1992 - Travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure

- Code du travail - R 237 - 1 à 28

ENTREPRISE	UTILISATRICE
Nom : BP CONCHES EN OUCHE RESEAU	Lieu des travaux :
	BP BRETEUIL SUR ITON
	BP BEAUMESNIL Réseau
	BP LA BONNEVILLE SUR ITON Réseau
Adresse : 9 rue Sainte Foy – 27190 CONCHES EN	BC CONCHES EN OUCHE Réseau
OUCHE	BP LA FERRIERE SUR RISLE Réseau
	BP FRANCHEVILLE Réseau
Contact: MRTeh William	BP RUGLES Réseau
	BP ST SEBASTIEN DE MORSENT Réseau
	BP TILLIERES SUR AVRE Réseau
	BP VERNEUIL SUR AVRE Réseau
Responsable: Rieb William	Prescripteur des travaux : Christelle GUERAICHE
Fonction : Directeur de Secteur	Fonction : Manager terrain
Téléphone: 06,20.02,52.61	Téléphone : 06.11.25.55.42
Mail: william siet @ Pagente fo	Mail : lentretien.evreux@lentretien.com

N°	Nom de l'entreprise	Nom du responsable	Sous-traitant de	Date d'arrivée	Nb de salariés prévus	Durée de l'intervention
1	SAS L'ENTRETIEN	Malorie BANCE				
2						
3						
4						
5						

## **NATURE DES OPERATIONS**

Travaux de maintenance multi services et règlementaire tels que décrits dans le Cahier des Charges du contrat.

### **DUREE DE L'OPERATION**

Date de début : 01/07/2023

Durée de l'opération : 30/09/2026

En application de l'article R237-6 les entreprises procèderont obligatoirement à une inspection commune des lieux de travail.

### **DELIMITATION DU SECTEUR D'INTERVENTION**

Tous les locaux et espaces privatifs des établissements de La Poste.

## **DEFINITION DES ZONES DANGEREUSES**

Intervention des techniciens dans locaux en activité placés sous la responsabilité d'un responsable d'établissement identifié en annexe 1.

## INDICATION DES VOIES DE CIRCULATION POUR VEHICULES ET PERSONNELS

Accès dans les zones sécurisées (caisse) sous le contrôle et en présence du responsable d'établissement ou son représentant

### **ORGANISATION DU COMMANDEMENT**





C.G

- Conformément à l'article 11 du décret 92 158, l'entreprise extérieure s'engage, avant les travaux, à faire connaître à l'ensemble des salariés qu'elle affectera à ces travaux, les dangers spécifiques auxquels ils seront exposés, les mesures prises pour prévenir ces dangers et, notamment, à donner les instructions nécessaires à l'application de ces mesures.
- Le donneur d'ordre assure la coordination des travaux, des mesures de prévention qu'il prend et celles que prennent les entreprises extérieures.
- Chaque chef d'entreprise est responsable de l'application des mesures de prévention nécessaires à la protection de son personnel.
- Chaque chef d'entreprise extérieur doit désigner son représentant sur le site.

Remarque : les parties s'engagent à ne prêter que du matériel en bon état avec vérification commune du matériel.



# ANALYSE DES RISQUES D'INTERFERENCE Inspection commune avant le début des travaux

Définition des phases d'activité, des installations et matériels dangereux ainsi que les moyens de prévention correspondants

DOMAINE DES RISQUES GENERAUX	RISQUE			MESURES DE PREVENTION
Circulation routière	Collision Autres	Oui	Non	<ul> <li>☑ Plan de circulation interne</li> <li>☑ Zone de circulation réglementée</li> </ul>
Circulation dans l'établissement et accès au chantier	Chute Encombrement Autres : zones sécurisées			<ul><li>☐ Respect du code de la route</li><li>☐ Ordre et propreté</li><li>☐ Signalisation</li></ul>
Circulation sur chantier	Dénivellation escalier Echelle Autres :			☐ Avertissement ☐ Barrières (si nécessaire) ☐ Rambardes
Conditions particulières de travail	Nuit (occasionnel lors d'audit de sécurité) Isolé En dehors des heures d'ouverture			☐ Contrôle régulier de présence ☐ Dispositif d'appel (Tél.,) ☐ Autres : présence d'un personnel de La Poste
Produits chimiques	Emploi de produits chimiques dangereux, toxiques, inflammables, corrosifs	×		☐ Lunettes de protection ☐ Ventilation ☐ Vêtements de protection ☑ Autres : Gants
Ambiance	Ambiance physique (bruit, éclairage, chaleur, froid, poussières)			☐ Protection auditive ☐ Vêtements ☐ Masque à poussières ☐ Autres : EPI liés aux risques
Travaux en hauteur	Travaux en façade Charpente Toiture Toiture fragile Chute d'objets			☐ Nacelle ☐ Rambardes ☐ Harnais de sécurité ☐ Casque ☐ Echafaudage (contrôlé) ☐ Echelle attachée ☐ Autres : balisage
Manutention mécanisée	Pont roulant Chariot automoteur Grue Engin de levage Monte charge			☐ Plan de circulation interne ☐ Barrière (mobile) de sécurité ☐ Balisage de zone ☐ Autorisation de conduite ☐ Autres :
Projections, éclatements	Meule Disqueuse Particules Eau sous pression Objet			☐ Ecran de protection ☐ Autorisation de pénétrer ☐ Balisage de zone ☐ Barrière (mobile) de sécurité ☐ Autres :
Outils portatifs	Perceuses, Poste à soudure			☐ Protections individuelles ☐ Protection humidité ☐ Ecran de protection ☐ Coffret protection différentielle ☐ Autres :
Electricité	BT HT Proximité lignes électriques			☐ Habilitation ☐ Consignation ☐ Moyen de secours aux électrisés ☐ Surveillant de sécurité électrique ☐ Distance de sécurité
Terrassement Travail avec fouilles	Présence de conduites souterraines Présence câbles électriques souterrains Autres :			☐ Plan des réseaux ☐ Travail avec guide ☐ Autres :
Autres risques	Annexe 2 «Formulaire de sécurité» du prestataire			☐ Détaillés dans annexe



# **OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES SUITE A L'INSPECTION COMMUNE**

### **ORGANISATION DES SECOURS**

#### Téléphone d'urgence :

2 - 100

En cas d'incendie : 18 ou 112 ou moyen de secours présents sur les chantiers et le Directeur d'Etablissement En cas d'accident: 18 ou 112 ou moyen de secours présents sur les chantiers et le Directeur d'Etablissement

SST (sauveteur secouriste du travail)

F	Postes à surveillance médicale particul	ière
Poste concerné	Nombre de personnes	Entreprises concernées

Conditions d'utilisation des sanitaires, des vestiaires et locaux de restauration Mise à disposition d'un vestiaire et libre d'utiliser les sanitaires

av	Observations suite aux inspections inopin ec les chefs des entreprises extérieures et o	ées ou communes bservations du CHSCT
Dates	Observations	Mesures prises
	A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR	

Documents remis et expliqués aux entreprises extérieures

Ce plan de prévention s'applique aux éventuels sous traitants mandatés par le prestataire

## SIGNATURES DES RESPONSABLES DES ENTREPRISES **OU DE LEURS REPRESENTANTS**

**BP CONCHES EN OUCHE** 

Date

: 2910612023

Nom

COUSIM

Fonction : REC

### SAS L'ENTRETIEN

Date: 23/06/2023 Nom: Couraiche Christelle Fonction: Manager

Signature: Em accord cavec Karine COUSIN Section

Responsable Espace Commercial

LA POSTE CONCHES

karine.cousin@laposte.fr

Signature:

AGENCE DEVREUX Groupe L'ENTRETIEN

80 rue Levassor

27000 EVREUX © 02 32 31 34 61 - FAX 02 32 33 21 42

Ce document doit être envoyé ou tenu à la disposition de l'inspection du travail.

La signature du présent document engage les sociétés à se conformer au code du travail et particulièrement à l'art. R324 sur le travail clandestin.